

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

2248^e SÉANCE : 28 SEPTEMBRE 1980

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2248)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation entre l'Iran et l'Iraq	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2248^e SÉANCE

Tenue à New York le dimanche 28 septembre 1980, à 15 heures.

Président : M. Taïeb SLIM (Tunisie).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Jamaïque, Mexique, Niger, Norvège, Philippines, Portugal, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2248)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation entre l'Iran et l'Iraq.

La séance est ouverte à 17 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iran et l'Iraq

1. Le PRÉSIDENT : Conformément à la décision prise à la 2247^e séance, j'invite le représentant de l'Iraq à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Kittani (Iraq) prend place à la table du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Japon une lettre par laquelle il demande à être invité à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Conformément à la pratique usuelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter le représentant du Japon à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Nisibori (Japon) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT : Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur le document S/14199, qui contient le texte d'une lettre en date du 26 septembre adressée au Président du Conseil par le Secrétaire général.

4. La situation qui prévaut entre l'Iraq et l'Iran nous impose d'être vigilants et d'en suivre de près l'évolu-

tion, jour par jour et heure par heure. Le Secrétaire général et moi-même, de concert avec tous les membres du Conseil, nous y employons.

5. Je suis heureux de constater que l'action conjuguée du Secrétaire général et du Conseil, entreprise dès le déclenchement des hostilités, a commencé à donner ses fruits. En écho à notre appel du 22 septembre et en réponse aux messages que j'ai adressés le 25 septembre aux Présidents de la République d'Iraq et de l'Iran, le Gouvernement iraquien m'a informé officiellement le 26 septembre qu'il acceptait l'offre de bons offices dont il était fait mention dans mon message. Cette offre de bons offices émanait d'une organisation régionale, la Conférence islamique.

6. J'ai été informé officiellement hier que la mission de cette organisation régionale, composée du Président du Pakistan et du Secrétaire général de cette organisation, était arrivée dans la capitale iranienne, où elle avait été bien reçue. Elle devait se rendre immédiatement après dans la capitale iraquienne. J'ai été également informé que cette mission rejoindra New York aussitôt que possible pour se mettre en rapport avec le Conseil.

7. Ce matin même, le représentant du Pakistan m'a transmis un message de son président dans lequel il exprime son appréciation des efforts déployés par le Conseil et m'informe de la poursuite de cette mission.

8. Je me félicite donc que le processus de la mission d'information et de bons offices soit en cours et je formule à son intention des vœux de plein succès, d'autant qu'elle concourt aux mêmes objectifs que le Conseil et constitue une action complémentaire à encourager, conformément aux principes de la Charte.

9. Il est inutile de rappeler que depuis le déclenchement des hostilités le Conseil n'a ménagé aucun effort; les consultations n'ont pas cessé, jour et nuit; les contacts ont été permanents avec toutes les parties directement concernées et les autres; des appels et des messages ont été lancés par l'intermédiaire du Président et du Secrétaire général; une première réunion officielle du Conseil a déjà eu lieu vendredi [2247^e séance]. Si le Conseil, dans sa sagesse, a jugé bon de ne pas prendre de décision hâtive, prenant en considération l'efficacité et l'opportunité, il n'en demeure pas moins que son action, par sa constance et sa discrétion, a été utile et a eu des échos favorables.

10. Notre objectif est en effet que les combats cessent dans les plus brefs délais et que les deux parties, aidées par toutes les bonnes volontés, aient recours à des moyens pacifiques pour régler leur différend et sauvegarder la paix et la sécurité internationales. C'est dans cet esprit que s'inscrit notre réunion d'aujourd'hui. Après de longues consultations entre les membres du Conseil, je suis heureux d'annoncer que nous sommes saisis d'un projet de résolution présenté par le Mexique [S/14201].

11. Je crois comprendre que le Conseil est prêt à procéder au vote sur ce projet de résolution. Si je n'entends pas d'objections, je vais le mettre aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté [résolution 479 (1980)].

12. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de l'Iraq.

13. M. KITTANI (Iraq) [*interprétation de l'anglais*] : Je pensais que, conformément aux dispositions de la Charte et à celles du règlement intérieur provisoire du Conseil, ma délégation avait été invitée ici, en tant que partie au différend, à participer sans droit de vote aux délibérations du Conseil. Est-ce bien cela ?

14. Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant de l'Iraq...

15. M. KITTANI (Iraq) [*interprétation de l'anglais*] : Non, je voulais simplement poser une question. Monsieur le Président, lorsque j'ai voulu faire une brève déclaration avant le vote, j'ai été surpris que vous ne me donniez pas la parole. Je désirais simplement attirer l'attention du Conseil sur deux paragraphes du compte rendu sténographique de la dernière séance ainsi que sur une question très importante. Si vous ne m'interrompez pas, je souhaiterais le faire maintenant que la résolution a été adoptée.

16. Le PRÉSIDENT : J'estime que la demande de participation du représentant de l'Iraq a été inscrite et acceptée par le Conseil. Suivant l'usage, nous avons procédé à un vote, et je suis heureux — et j'espère que ce représentant est aussi heureux que moi — que ce vote ait été unanime.

17. Nous allons permettre à tous les membres du Conseil de s'exprimer, et si, comme je le sais, le représentant de l'Iraq désire avoir la parole il l'aura naturellement en son temps et il pourra faire toutes ses observations, qui aideront certainement le Conseil dans ses délibérations présentes et futures.

18. Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, qui souhaite faire une déclaration.

19. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : J'ai pris note des termes de la résolution

que le Conseil vient d'adopter. Je continuerai naturellement à faire de mon mieux pour mettre en œuvre les intentions du Conseil. J'apprécie la confiance que les membres du Conseil ont placée en moi dans le paragraphe de la résolution concernant le rôle du Secrétaire général. Je note en particulier qu'au paragraphe 5 on me prie de faire rapport au Conseil dans les 48 heures. Je voulais simplement faire observer que ma capacité de faire utilement rapport dans ces délais dépendra des réactions des parties intéressées, et je saisis cette occasion pour les inviter instamment à répondre d'urgence à la résolution.

20. Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous remercier personnellement très sincèrement, ainsi que les membres du Conseil, pour la coopération très précieuse dont j'ai bénéficié dans cette situation grave et difficile.

21. M. MUÑOZ LEDO (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Depuis le début du conflit qui nous occupe, le Conseil a agi inlassablement et avec un sens élevé de ses responsabilités. Il y a à peine deux jours, nous avons décidé de convoquer des séances publiques et, au cours de ce bref laps de temps, il semble que toutes les délégations dans leur ensemble se soient mises d'accord sur un projet de résolution, dont le texte avait été présenté par le Mexique avec le plein appui de la Norvège et des pays en développement membres du Conseil, qui œuvrèrent intensément de concert à sa rédaction. Ce n'est pas la première mesure que nous ayons prise, mais c'est une mesure ferme.

22. Peu de fois dans des conflits aussi graves on a vu le Conseil agir avec tant de célérité, aussi raisonnablement et conformément aux complexités de la réalité internationale à laquelle nous faisons face. Notre but a été, dès l'abord, d'encourager les efforts de médiation entrepris et de ne nous ingérer en aucune façon. Nous avons toujours veillé à protéger l'autorité du Conseil afin qu'elle s'exerce comme il se doit, c'est-à-dire de façon opportune et constructive.

23. Je crois que nous avons agi conformément à nos obligations et qu'il convient de continuer à faire de même à l'avenir, en évitant que les pressions multiples qu'un différend comme celui-ci a pu déclencher contre-carrent notre action et nous fassent agir trop précipitamment alors que nous essayons d'influencer les événements de façon positive.

24. Le plus important maintenant c'est la cessation des hostilités, et c'est ce que demande la résolution que nous venons d'adopter. De même, il est indispensable que le règlement du différend soit orienté conformément aux principes de la justice et du droit international afin que la paix que nous voulons promouvoir puisse régner sur des bases solides et conformes à la Charte.

25. Il est absolument indispensable que les parties au différend entendent cet appel impérieux émanant

de l'organe compétent de l'Organisation des Nations Unies; mais il faut également qu'aucun Etat, sous aucun prétexte, en aucune circonstance, n'intervienne dans le conflit.

26. Les pays en développement membres non permanents du Conseil ont pris grand soin d'analyser tous les extrêmes de la situation et toutes les solutions éventuelles. Nous estimons que, puisqu'il s'agit d'un problème qui met en jeu et touche des pays frères, nous devons agir d'un commun accord. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous continuerons de faire.

27. Nous avons entendu l'appel du Président du Pakistan, également Président de la Conférence islamique, visant à retarder d'un jour le vote sur le projet de résolution pour ne pas gêner les négociations qu'il avait entreprises personnellement. Nous sommes heureux que les premiers résultats de ses négociations aient été satisfaisants et que, comme nous, il ait jugé opportun que le Conseil adopte une résolution.

28. Nous sommes certains que l'activité du Secrétaire général, qui s'est dévoué inlassablement tous ces derniers jours, permettra de nous mener à une solution juste et rapide du conflit, et nous restons dans l'attente d'informations à cet égard.

29. Le sens des responsabilités dont ont fait preuve tous les Etats membres du Conseil ainsi que l'activité de leurs délégations ont permis à cet organe d'assumer sa tâche et d'être un centre où l'on a pu voir se conjuguer tous les efforts en faveur de la paix.

30. Nous espérons que ces efforts seront bientôt couronnés de succès, avec la collaboration des parties intéressées, auxquelles la résolution que nous venons d'adopter s'adresse tout particulièrement.

31. M. McHENRY (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom du Gouvernement des Etats-Unis, de dire combien nous avons apprécié les efforts inlassables que vous avez déployés ce mois-ci et ceux de votre prédécesseur le mois dernier. En tant que président du Conseil, votre dévouement aux principes de la Charte qui définissent notre tâche ici a été évident.

32. Historiquement, les Etats-Unis ont toujours appuyé un Conseil de sécurité fort et efficace. Le président Carter lui-même porte un vif intérêt aux travaux du Conseil. En 1977, au début de son mandat, il a présenté plusieurs propositions ayant pour but de renforcer la conduite des travaux du Conseil. De nombreux autres Etats se sont associés à cet effort, et j'appelle l'attention des membres sur la déclaration faite au sujet des travaux du Conseil par le Ministre des affaires étrangères de Norvège, M. Frydenlund, devant l'Assemblée générale le 22 septembre¹.

33. La Charte est claire. L'Article 24 stipule :

"Afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation, ses Membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité le Conseil de sécurité agit en leur nom."

34. Le Conseil éprouve d'ordinaire des difficultés lorsqu'il souhaite mettre fin rapidement à un grave déclenchement d'hostilités. Il lui est même arrivé d'échouer. Mais le Conseil ne saurait éluder la lourde responsabilité que lui a conférée la Charte et à laquelle ont souscrit l'ensemble des 154 nations indépendantes, Membres de l'Organisation.

35. Comme les autres Etats Membres, les Etats-Unis appuient l'initiative de l'Organisation de la Conférence islamique. Nous sommes heureux que le président Zia du Pakistan ait bien voulu entreprendre sa mission actuelle. Nous souhaitons qu'il sache que les Etats-Unis sont prêts à l'aider par tous les moyens appropriés.

36. En même temps, tout en appuyant la mission de la Conférence islamique, nous sommes obligés d'agir ici conformément à nos propres responsabilités. Nous sommes liés par des traités et nous sommes tenus par 35 années d'histoire.

37. Les Etats-Unis ont donc appuyé la résolution qui vient d'être adoptée, parce qu'ils la considèrent comme une mesure raisonnable propre à aider à mettre fin le plus rapidement possible à ces hostilités extrêmement graves et tragiques. Trop de vies humaines ont été perdues, et nous craignons fort que d'autres soient en danger. Nous partageons avec d'autres l'opinion selon laquelle le Conseil doit élever une voix unanime dans le but de mettre fin au conflit. Nous considérons que l'accomplissement du devoir du Conseil est parfaitement compatible avec la mission entreprise par la Conférence islamique.

38. Je voudrais maintenant faire connaître les vues des Etats-Unis en ce qui concerne le conflit entre l'Iran et l'Iraq.

39. Le Président des Etats-Unis a énoncé les principes qui régissent la position de mon pays à l'égard de ce différend. Il peut être utile de les passer ici en revue.

40. Premièrement, les Etats-Unis continueront d'observer une attitude de neutralité stricte et scrupuleuse à l'égard de ce différend. Nous n'avons pas été impliqués dans le conflit et ne le serons pas dans l'avenir, si ce n'est pour aider, dans la mesure de nos possibilités, aux efforts entrepris par la communauté internationale pour y mettre fin.

41. Deuxièmement, nous attendons des autres nations qu'elles adoptent la même politique de neutralité et de non-ingérence dans le différend. En particulier, nous attendons de tous les intéressés qu'ils résistent à la tentation d'exploiter ce conflit à des fins personnelles.
42. Troisièmement, la liberté de navigation en direction et en provenance du golfe Persique, qui est d'importance primordiale pour la communauté internationale ne doit être entravée d'aucune façon que ce soit.
43. Quatrièmement, ce différend doit être réglé à la table de négociation et non sur le champ de bataille, et il faut que les hostilités cessent immédiatement.
44. Le Conseil a entrepris des consultations officieuses au sujet de ce violent conflit il y a six jours. Le 23 septembre², le Président du Conseil a exprimé au nom de tous les membres notre grave préoccupation et notre désir de voir cesser immédiatement toutes les activités armées. Le Président a fait appel aux deux parties pour qu'elles cessent toutes menaces et tous actes de violence l'un contre l'autre. Nous regrettons profondément que cet appel n'ait pas été entendu. Nous invitons instamment le Conseil, conjointement avec la Conférence islamique et tous ceux qui pourraient être en mesure d'aider au rétablissement de la paix, à aider l'Iran et l'Iraq à trouver le moyen de mettre fin aux hostilités et à entreprendre la tâche longue et difficile qui consiste à trouver la solution de leur différend par des moyens pacifiques.
45. Pour terminer, je souhaite ajouter quelques mots. Tout au long de la semaine qui s'est écoulée depuis le début de ce grave conflit, le Secrétaire général et son personnel ont travaillé avec beaucoup de dévouement pour essayer de mettre fin aux hostilités. En vérité, le Secrétaire général a fait preuve de beaucoup d'initiative à cet égard. Lui et son personnel ont donné beaucoup d'eux-mêmes inlassablement. Nous estimons qu'ils méritent les remerciements chaleureux de la communauté des nations pour leurs efforts.
46. Nous attendons avec intérêt le rapport que le Secrétaire général doit présenter aux termes de la résolution qui vient d'être adoptée.
47. M. FUTSCHER PEREIRA (Portugal) : Monsieur le Président, puisque je n'ai pas eu l'occasion de le faire plus tôt, permettez-moi de vous adresser les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil. On connaissait déjà vos talents de diplomate, votre habileté et votre fermeté comme médiateur; vous en avez fait la démonstration éclatante pendant ces derniers jours. Ma délégation vous souhaite tout le succès possible dans la tâche délicate et importante qui vous a été confiée.
48. Je voudrais remercier tous mes collègues autour de cette table pour les paroles aimables qu'ils ont eues à mon égard en ce qui concerne mes fonctions de président du Conseil le mois dernier. A mon tour, je voudrais leur exprimer ma gratitude pour leurs conseils avisés et leur soutien constant. J'inclus dans ces remerciements le personnel du Conseil, que je remercie pour son dévouement inlassable et sa compétence.
49. Le Gouvernement et le peuple portugais ont suivi avec une grande inquiétude l'évolution de la situation très grave résultant du conflit entre l'Iran et l'Iraq. Ce qui au début n'était qu'un échange d'attaques verbales est vite devenu une série d'incidents de frontière puis une guerre totale. L'escalade doit cesser avant que le conflit ne s'étende à d'autres parties. Quelles que soient les raisons que les deux gouvernements pensent avoir, ils devraient avoir recours à tous les moyens pacifiques pour régler leurs divergences, évitant ainsi l'utilisation de la force et tous les sacrifices qu'elle impose à leurs populations.
50. Nous n'avons certes pas l'intention d'entrer maintenant au cœur du problème. Avant de le faire, nous devons avoir entendu toutes les parties intéressées. Dans ce contexte, nous nous devons d'exprimer notre gratitude à l'Iraq pour sa promptitude à envoyer un représentant spécial à New York afin d'exposer au Conseil la position de son gouvernement.
51. Au nom de la communauté internationale que nous représentons tous ici, nous lançons un appel solennel aux Gouvernements de l'Iran et de l'Iraq pour qu'ils cessent immédiatement toute activité militaire et entament des discussions visant à régler pacifiquement leurs divergences. C'est avec satisfaction que nous avons pris note de l'offre de bons offices du Secrétaire général. Une fois de plus, il a fait preuve dans cette situation difficile de ses qualités politiques et de son dévouement à la cause de la paix. Nous avons pris note également de la décision opportune et constructive de la Conférence islamique d'entreprendre une mission de bonne volonté. La tâche est évidemment fort difficile, et il serait injuste d'en attendre des résultats immédiats. Mais nous croyons que les deux parties sauront tirer pleinement profit de tous les efforts de conciliation qui leur ont été offerts, et nous espérons que la paix sera bientôt restaurée dans la région.
52. M. LEPRETTE (France) : Monsieur le Président, ma délégation n'ayant pas encore eu la possibilité de le faire, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil en ce mois de septembre. Je me réjouis de voir le représentant d'un pays avec lequel la France entretient des relations amicales et étroites investi de ces hautes fonctions à une période délicate des relations internationales. Comme nos récentes réunions viennent encore de le montrer, votre longue expérience diplomatique et votre grande connaissance des Nations Unies ont été et sont particulièrement utiles au Conseil.

[L'orateur poursuit en anglais.]

53. Je voudrais également remercier l'ambassadeur Futscher Pereira pour la façon exemplaire dont il a dirigé nos travaux à l'occasion de débats particulièrement importants et complexes menés par le Conseil au cours du mois dernier.

54. Nous voici réunis pour examiner une situation particulièrement dramatique. Deux Etats Membres, l'Iraq et l'Iran, sont engagés dans une confrontation militaire qui présente de graves risques non seulement pour la région mais aussi pour le reste du monde. Cette situation suscite une émotion considérable. La Conférence islamique a déployé de multiples efforts pour favoriser l'instauration d'un climat propice à un retour à la paix. La France salue ces initiatives, et tout particulièrement l'action actuellement en cours du Président de la Conférence, le général Zia.

55. Les neuf pays de la Communauté européenne ont, pour leur part, exprimé le 23 septembre leur vive préoccupation devant le conflit en cours.

56. Face à la persistance des périls, mon gouvernement a lui-même insisté, il y a quatre jours, sur la nécessité d'un règlement politique du différend entre les deux parties.

57. Conscient des responsabilités qui lui incombent, le Conseil a réagi dès le 23 septembre en lançant, par la voix de son président, un appel aux Gouvernements iranien et iraquien². Le Secrétaire général et vous-même, Monsieur le Président, n'avez pas cessé depuis lors vos efforts auprès des deux parties pour que cet appel soit entendu. Je voudrais vous en féliciter et vous en remercier. Nous savons comment vous avez sans relâche œuvré pour la conciliation. De même, voudrais-je, au nom de la délégation française, saluer nos collègues de la Norvège et du Mexique, dont l'action a été décisive dans la mise au point de la résolution que nous venons d'adopter.

58. Cependant, les hostilités se poursuivent entre l'Iraq et l'Iran, avec leur cortège de malheurs et de souffrances; des êtres meurent et les destructions s'accumulent. Une voix doit s'élever au-dessus du fracas des armes : celle du Conseil de sécurité.

59. Sans préjuger les questions de fond, le Conseil se doit d'explorer et d'encourager toutes les voies qui permettraient de résoudre ce différend de manière pacifique, conformément aux principes de la Charte. Telle est la raison de nos délibérations d'aujourd'hui et de leur conclusion unanime.

60. En ce qui la concerne, la France, en apportant sa voix à la résolution que le Conseil vient d'adopter, entend appuyer toute initiative que le Conseil serait amené à prendre pour que la paix revienne entre l'Iraq et l'Iran.

61. M. MILLS (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation jamaïquaine vous félicite cha-

leureusement, Monsieur le Président, pour la manière compétente et efficace dont vous vous êtes acquitté de vos fonctions de président du Conseil pendant le mois en cours lorsque des problèmes nouveaux et particulièrement épineux se sont présentés à nous. Nous tenons à dire publiquement combien nous nous félicitons de vos efforts inlassables au cours de la semaine écoulée.

62. Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Futscher Pereira du Portugal, qui a si habilement présidé aux travaux du Conseil pendant le mois d'août.

63. Nous nous réunissons aujourd'hui pour examiner une question des plus graves et des plus urgentes : le conflit entre l'Iran et l'Iraq. Depuis quelques temps, nous sommes conscients de l'existence de divergences entre ces deux pays voisins, lesquelles ont débouché sur un conflit ouvert. La Jamaïque est particulièrement attristée de cette évolution des événements; elle l'est d'autant plus que, comme mon propre pays, les parties à ce conflit sont des pays en développement membres du mouvement non aligné. Nous songeons surtout à la tragédie humaine qui en découle, aux pertes de vies et à la destruction. Nous sommes aussi gravement préoccupés de l'élargissement éventuel du conflit.

64. Comme d'autres membres du Conseil, la Jamaïque est pleinement consciente de la responsabilité extrêmement grave qui incombe au Conseil dans cette situation et de la nécessité de le voir agir promptement et de façon judicieuse. Ma délégation comprend bien qu'à l'heure actuelle notre but n'est pas d'aborder le fond du problème. Ce que nous devons faire, c'est rechercher la cessation des hostilités et encourager les efforts en vue d'arriver à une solution pacifique du différend entre les deux pays.

65. Les membres du Conseil ont consacré énormément de temps et d'efforts à cette question. Le Conseil a déjà lancé un appel par l'intermédiaire de son président, le Secrétaire général a travaillé sans relâche à cette question et a offert ses bons offices, et d'autres organisations, notamment la Conférence islamique, font actuellement des efforts de médiation.

66. Ma délégation exprime sa reconnaissance pour toutes ces démarches ainsi que l'espoir que les offres de médiation seront acceptées et seront utilisées au mieux. C'est là, selon ma délégation, l'objectif principal du projet de résolution qui vient d'être adopté par le Conseil. Nous l'avons appuyé et nous félicitons les principaux responsables de sa préparation d'en avoir saisi le Conseil. Nous espérons que les deux parties entendront l'appel à la paix et à la conciliation.

67. Sir Anthony PARSONS (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'ai pas encore eu l'occasion de vous présenter nos félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la prési-

dence ce mois-ci et pour la façon dont vous l'exercez. Je le fais maintenant de la façon la plus chaleureuse et la plus sincère au nom de ma délégation et en mon nom personnel. Vous avez œuvré inlassablement à la recherche de l'unanimité dont nous venons de faire preuve.

68. Ma délégation voudrait également remercier votre prédécesseur, l'ambassadeur Futscher Pereira du Portugal, pour l'extrême compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. En toute honnêteté, je ne peux pas dire que je regrette d'avoir été en vacances au mois d'août, mais j'aurais souhaité être présent pour le féliciter en personne.

69. Mon gouvernement, qui pendant des siècles a été étroitement concerné par cette région que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de Moyen-Orient, est extrêmement sensible aux graves dangers pour la paix internationale inhérents à l'amer conflit qui s'est déclenché entre l'Iraq et l'Iran. Nous déplorons profondément tout conflit armé, avec son cortège inévitable de morts, de souffrances, de personnes déplacées et de dommages matériels. Ce conflit particulier a des incidences encore plus vastes, non seulement pour les parties elles-mêmes mais pour la stabilité de la région tout entière. Il pourrait également avoir des conséquences tragiques pour l'état fragile actuel de l'économie mondiale.

70. Le monde ne peut nourrir aucun doute quant au point de vue de mon gouvernement. Il a été souligné à maintes reprises par le Premier Ministre et le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de mon pays. Notre souci a également été souligné dans la déclaration faite ici le 23 septembre au nom des neuf Etats de la Communauté européenne.

71. Quelles que soient les revendications et contre-revendications des parties, ce qui importe de toute évidence c'est la cessation immédiate du combat suivie d'un règlement négocié. Nous souhaitons sincèrement que les Gouvernements de l'Iran et de l'Iraq entendent l'appel international au cessez-le-feu. Il est indispensable que tous les Etats fassent preuve de la modération la plus grande pour éviter une escalade de la dangereuse situation actuelle, escalade dont les conséquences seraient incalculables non seulement pour les parties mais pour nous tous.

72. Je n'ai guère besoin de dire que mon gouvernement est prêt à continuer de faire tout ce qui est en son pouvoir pour qu'intervienne une solution pacifique par l'intermédiaire du Conseil. Nous appuyons les efforts déployés tant par le Président du Conseil que par le Secrétaire général. Nous sommes encouragés par les activités de la Conférence islamique. Nous croyons comprendre que le président Zia-ul-Haq du Pakistan a terminé sa première visite à Téhéran et est maintenant en route pour Bagdad. Certaines déclarations publiques que nous avons entendues

aujourd'hui à la radio ne sont pas encourageantes, mais nous ne devons pas pour autant nous laisser aller au désespoir. Nous ne nous attendions pas à ce que le président Zia obtienne un succès instantané et nous le prions, ainsi que la Conférence islamique dans son ensemble, de poursuivre les efforts.

73. Pour ce qui est du Conseil, le monde extérieur peut se sentir déçu et frustré du fait que, jusqu'à maintenant, nous n'avons pu agir de façon décisive malgré tous les efforts déployés au sein de cet organe. Dans des situations précédentes, comparables par leur complexité et le danger qu'elles comportaient, on a souvent vu le Conseil dans l'incapacité d'agir publiquement pendant les premiers jours d'un conflit. Je ne vais pas ennuyer le Conseil en rappelant des exemples, mais ils existent.

74. Aujourd'hui, nous avons pris publiquement une première mesure, et ma délégation a été heureuse de voter pour la résolution que nous venons d'adopter à l'unanimité. Certes, comme je viens de le dire, ce n'est qu'un premier pas. A partir de maintenant, le Conseil doit continuer d'examiner comment il peut le mieux contribuer encore davantage à amener la cessation des hostilités et le rétablissement de la paix dans la région.

75. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, vous, représentant d'un pays, la Tunisie, avec lequel nous entretenons des relations amicales, à l'occasion de votre accession au poste de président du Conseil pour ce mois et d'exprimer à cet égard notre conviction que vous vous acquitterez avec succès des tâches qui vous ont été confiées et de la présidence des travaux du Conseil.

76. Par ailleurs, nous tenons à dire combien nous avons apprécié la compétence avec laquelle le représentant du Portugal, l'ambassadeur Futscher Pereira, a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois d'août.

77. La délégation de l'Union soviétique tient à souligner que le conflit qui a surgi entre deux Etats voisins, l'Iran et l'Iraq, ne peut manquer de susciter chez nous une grave préoccupation. Les hostilités entre ces deux pays deviennent de plus en plus intenses et acharnées. Cette évolution des événements est d'autant plus regrettable que ces derniers se déroulent entre deux Etats non alignés qui luttent pour renforcer leur indépendance et développer leur économie, deux Etats dont les peuples ont beaucoup d'éléments communs dans leur passé historique, dans leur culture et dans leurs traditions.

78. La délégation de l'Union soviétique est profondément convaincue que les querelles, les divergences et les conflits entre l'Iraq et l'Iran ne répondent pas aux intérêts de leurs peuples. Ils entraînent des pertes de vies humaines inutiles et élèvent sans cesse de

nouveaux obstacles dans la voie d'un règlement pacifique des différends au moyen de pourparlers. Les hostilités actuellement en cours entre ces deux Etats font le jeu des forces réactionnaires et des forces impérialistes. Ces forces visent à utiliser le conflit afin de déstabiliser la situation, de semer la dissension entre les peuples du Proche-Orient et du Moyen-Orient qui tentent de lutter contre les efforts déployés par les impérialistes pour renforcer leur présence militaire et politique dans la région et détourner l'attention de l'Iraq, de l'Iran et d'autres pays des tâches pressantes et importantes que leur imposent la lutte contre l'agression continue d'Israël, la lutte pour la réalisation de leurs droits légitimes et pour l'obtention d'un règlement juste et durable au Moyen-Orient.

79. L'Union soviétique est fidèle au principe selon lequel le règlement des différends et des litiges qui surgissent entre Etats doit se faire sans recours à la force. Les situations conflictuelles de ce genre doivent être résolues exclusivement par des moyens pacifiques, c'est-à-dire grâce à des pourparlers dans des conditions mutuellement acceptables, en tenant compte des intérêts des Etats et des peuples concernés. C'est l'une des exigences fondamentales de la Charte, qui engage tous les Etats Membres à régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques afin de ne pas mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

80. La délégation de l'Union soviétique voudrait se déclarer convaincue que les deux parties feront preuve de la bonne volonté nécessaire pour rétablir entre elles des relations de bon voisinage et pour régler leur différend par des moyens pacifiques grâce à des pourparlers. Nous espérons que les dirigeants de l'Iran et de l'Iraq trouveront les moyens de résoudre leur conflit. L'expérience montre qu'il est possible de régler les différends au moyen de pourparlers, dans une atmosphère calme et favorisant la discussion, en tenant compte des intérêts légitimes des parties et sans recourir aux armes aux effusions de sang.

81. L'Union soviétique invite les deux parties au conflit à faire preuve de modération et de raison. Nous leur demandons de déposer les armes et de s'asseoir à la table de négociation. Nous sommes convaincus que l'élimination rapide de la tension entre l'Iran et l'Iraq permettra d'assainir le climat politique dans la région, de normaliser les relations entre les deux pays et d'assurer leur développement dans un esprit de paix et de coopération.

82. En ce qui concerne la résolution que le Conseil vient d'adopter, la délégation soviétique, fidèle à la position de principe que je viens d'exposer, a voté en sa faveur. Par ailleurs, nous sommes toujours d'avis qu'il aurait été préférable que le Conseil entende, avant l'adoption de la résolution, les parties qui voulaient exposer leur position sur le fond de la question.

83. M. KAISER (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je me réjouis de vous

voir, vous, représentant d'un pays non aligné, la Tunisie, avec lequel le Bangladesh entretient des liens d'amitié, présider les travaux du Conseil. C'est avec une profonde gratitude que nous rendons hommage à votre dévouement et à vos talents diplomatiques, qui ont permis au Conseil d'aboutir à une conclusion à la présente séance.

84. Votre prédécesseur, l'ambassadeur Futscher Pereira du Portugal, mérite les éloges les plus sincères pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

85. Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour examiner la question du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq, deux pays islamiques non alignés. Les liens d'amitié qui ont été tissés entre le Bangladesh et ces deux pays islamiques trouvent leurs racines profondes dans les traditions, l'histoire et la religion. Nous partageons avec eux des buts et objectifs communs en tant que pays islamiques et non alignés. Nous avons pris les mêmes positions sur des questions aussi diverses que les questions sociales, économiques et politiques depuis des décennies. Par conséquent, nous déplorons que ces deux Etats frères se fassent souffrir mutuellement dans un conflit fratricide qui n'est bénéfique ni pour l'un ni pour l'autre, ni pour qui que ce soit.

86. C'est sur cette toile de fond que le Bangladesh a appuyé toutes les initiatives visant à faire cesser le conflit et à régler la crise d'une façon réciproquement acceptable et pacifique. Le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, M. Muhammad Shamsul Huq, se trouvant à l'Organisation des Nations Unies, a entrepris les toutes premières démarches en signalant à certains membres du Conseil la gravité de cette guerre fratricide et en insistant auprès d'eux sur la nécessité urgente de faire cesser immédiatement le conflit armé entre l'Iraq et l'Iran. Lorsque le Président du Conseil a lancé son appel, nous l'avons appuyé entièrement.

87. Nous nous sommes chaleureusement félicités de l'initiative prise par le groupe islamique au cours de sa réunion ministérielle extraordinaire et nous remercions le Président du Pakistan ainsi que le Secrétaire général de la Conférence islamique d'avoir pris les mesures que cela entraînait.

88. Notre réponse positive est fondée sur notre position de principe selon laquelle le conflit et les problèmes, bilatéraux ou multilatéraux, doivent être réglés dans le cadre de la Charte, qui nous enjoint de régler les différends par des moyens pacifiques, en renonçant à la menace ou à l'emploi de la force. Le Président du Bangladesh s'est exprimé comme suit dans l'appel qu'il a adressé aux Présidents de l'Iran et de l'Iraq :

“Nous sommes gravement désolés et préoccupés par l'escalade des activités armées entre l'Iran et l'Iraq, deux pays islamiques non alignés. Ce conflit

a déjà pris des proportions énormes, entraînant de lourdes pertes de vies et de biens. La continuation du conflit ne pourra que mettre en danger la sécurité de la région tout entière et aboutir aux conséquences les plus tragiques, lésant non seulement l'Iraq et l'Iran mais aussi le monde islamique dans son ensemble et le mouvement non aligné. Dans ces conditions, mû par une anxiété et une préoccupation profondes, je vous lance cet appel sincère pour que vous mettiez fin à ce conflit fratricide et donniez votre accord à la cessation immédiate des hostilités en attendant un règlement juste et honorable du conflit au moyen de négociations pacifiques."

89. S'acquittant des responsabilités qui incombent à mon pays en tant que membre du Conseil, ma délégation a voté pour le projet de résolution qui vient d'être adopté, car il répond au point de vue du Bangladesh. Nous remercions notre collègue, le représentant du Mexique, de l'avoir présenté et explicité. Nous remercions également l'ambassadeur Ålgård de la Norvège pour ses efforts et son soutien.

90. Tout en me réservant le droit de reprendre la parole au moment opportun, je lance un appel fervent aux Gouvernements et aux peuples iraniens et irakiens pour qu'ils mettent fin à ce conflit armé fratricide, qui entraîne des souffrances indicibles pour les peuples de ces pays et provoquera en fin de compte des souffrances pour les peuples du monde entier, en particulier pour ceux du tiers monde. Je lance cet appel au Conseil au nom du peuple frère du Bangladesh et de son président.

91. Avant de terminer, je tiens à exprimer notre vive appréciation au Secrétaire général pour son dévouement à la réalisation des buts et principes de la Charte, ainsi qu'à ses collaborateurs pour leur concours dans la tâche difficile qu'il a entreprise.

92. M. LUSAKA (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de ma délégation et en mon nom personnel, je tiens à vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de septembre. A un moment où le Conseil examine une question délicate mettant en cause deux pays non alignés, c'est pour nous une chance d'avoir pour Président un diplomate aussi perspicace, habile et compétent. Je peux vous assurer de la pleine coopération de ma délégation.

93. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour féliciter mon ami et collègue l'ambassadeur Futscher Pereira du Portugal d'avoir présidé avec tant de distinction les délibérations du Conseil le mois dernier.

94. Ma délégation considère avec un profond regret et une vive préoccupation la guerre qui fait rage entre l'Iraq et l'Iran. Nous savons fort bien, évidemment, qu'il ne nous appartient pas de discuter les divergen-

ces qui séparent les deux pays et qui ont entraîné le conflit armé actuel. Cependant, dans l'esprit de la fraternité non alignée, ma délégation souhaite leur lancer un appel pour qu'ils parviennent immédiatement à un cessez-le-feu, comme le demande le Conseil dans la décision qu'il vient de prendre, et pour qu'ils entament des discussions en vue de trouver une solution négociée et amicale. Tant l'Iraq que l'Iran sont des pays non alignés importants situés dans une région explosive. Il faut tout faire pour empêcher de nouvelles pertes de vies et de nouvelles destructions de biens des deux côtés et, bien entendu, il faut empêcher le conflit armé de s'étendre.

95. Nous sommes encouragés par le fait que le Secrétaire général ait rapidement offert ses bons offices en vue d'aider les parties à résoudre leurs divergences. Nous espérons que cette offre sera jugée acceptable.

96. En tant que membre du Conseil, la Zambie reste prête à faire tout son possible pour promouvoir un règlement pacifique conformément aux principes de la Charte. C'est dans ce contexte que ma délégation a voté pour la résolution que le Conseil vient d'adopter.

97. M. LING Qing (Chine) [*interprétation du chinois*] : Tout d'abord, au nom de la délégation chinoise, je tiens à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence du Conseil pour ce mois-ci. Je suis certain que sous votre présidence le Conseil fera un apport positif à une solution sans heurt de la crise à laquelle nous devons faire face et à la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

98. En même temps, nous voudrions exprimer nos félicitations à l'ambassadeur Futscher Pereira pour la façon exemplaire dont il s'est acquitté de ses responsabilités en tant que président du Conseil pour le mois d'août.

99. La délégation chinoise souhaite remercier le Secrétaire général de son rapport [2247^e séance] sur l'évolution du conflit entre l'Iraq et l'Iran et de ses efforts de médiation. Depuis le 23 septembre, alors que le Conseil amorçait des consultations officieuses sur la question, le conflit armé entre l'Iraq et l'Iran a continué de s'intensifier, et la situation reste très grave. L'Iraq et l'Iran appartiennent au tiers monde, et ils ont tous deux des relations amicales avec la Chine. Nous sommes profondément préoccupés par le conflit armé entre ces deux pays.

100. Nous maintenons toujours que les divergences entre les pays du tiers monde peuvent et doivent être réglées pacifiquement au moyen de consultations ou de négociations, sans recours à la force. Nous espérons sincèrement que l'Iraq et l'Iran prendront à cœur l'intérêt primordial de la lutte contre l'hégémonisme et de la préservation de la paix mondiale, qu'ils feront preuve de modération et rechercheront une solution pacifique à leur différend au moyen de négociations,

sans laisser empirer la situation. Cela serait dans l'intérêt fondamental des peuples iraquien et iranien aussi bien que dans l'intérêt de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient et dans la région du Golfe.

101. Partant de ces considérations, la délégation chinoise souscrit à la déclaration faite par le Président du Conseil le 23 septembre². En conséquence, nous avons voté pour la résolution que le Conseil vient d'adopter. Nous espérons sincèrement que les Gouvernements iraquien et iranien répondront de façon positive à cette résolution et agiront rapidement en ce sens. Entre-temps, nous espérons également que les efforts entrepris par la Conférence islamique dans le même but aboutiront aux résultats escomptés.

102. M. FLORIN (République démocratique allemande) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, puisque je prends la parole pour la première fois au Conseil ce mois-ci, qu'il me soit permis de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession au poste de président du Conseil et de vous souhaiter tout le succès possible.

103. Je voudrais également m'associer aux félicitations adressées par mes collègues au représentant du Portugal, qui a présidé le Conseil le mois dernier.

104. La République démocratique allemande a pour principe de se prononcer en faveur du règlement pacifique des différends entre Etats. La République démocratique allemande, qui entretient d'excellentes relations avec l'Iran et l'Iraq, regrette profondément que ces deux pays voisins aient été entraînés dans un conflit armé. Etant donné la tournure prise par les événements, un conflit de cette nature pourrait bien être utilisé par les milieux impérialistes dans la poursuite de leurs intérêts égoïstes, qui ne répondent nullement aux intérêts des Etats de la région. La presse du pays hôte, par exemple, fait état de certains calculs dans divers milieux impérialistes pour s'ingérer directement dans les affaires du golfe Persique. Le Conseil ne saurait favoriser de telles visées. Conscient de ses responsabilités, il ne doit prendre aucune mesure qui soit de nature à attiser le conflit ou à susciter une évolution qui ne répondrait pas aux intérêts de la paix et de la sécurité internationales.

105. Comme on le sait, de nombreux efforts ont été déployés dans le but d'obtenir un cessez-le-feu et d'inciter les parties à résoudre leurs divergences par la voie de négociations. La Charte prévoit toute une série de moyens pour le règlement pacifique des différends. La délégation de la République démocratique allemande estime que les possibilités appropriées sont loin d'être épuisées. Le Conseil doit faire en sorte que toutes les démarches visant à rétablir la paix soient suivies d'effet. Parmi ces démarches figurent les bons offices proposés par le Secrétaire général. Nous espérons que ses efforts et ceux d'organes et organisations dont les deux parties sont membres seront couronnés de succès.

106. M. OUMAROU (Niger) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous présenter mes félicitations et d'exprimer la grande admiration de ma délégation pour la sagesse, la maîtrise et l'autorité combien responsable avec lesquelles vous avez dirigé les travaux du Conseil durant ce mois de septembre, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'a pas été de tout repos. Votre performance nous reconforte d'autant plus que vous êtes l'éminent représentant d'un pays au prestige déjà établi, la Tunisie, avec lequel le Niger entretient des rapports privilégiés tissés par notre commune appartenance à l'Afrique, à l'Islam et au mouvement des non-alignés. Puissiez-vous trouver dans cette déclaration l'assurance de notre constante disponibilité pour vous aider à vous acquitter de vos délicates responsabilités. Ma délégation est heureuse également de dire sa vive appréciation devant la façon remarquable dont l'ambassadeur Futscher Pereira du Portugal a dirigé nos travaux au cours du mois d'août.

107. Les événements qui nous occupent depuis une semaine sont en effet tragiques et graves; ils constituent l'une des manifestations que l'humanité redoute le plus dans les rapports entre nations et que l'Organisation des Nations Unies a pour tâche principale de décourager et de prévenir. Ils sont d'autant plus préoccupants qu'ils concernent deux pays frères, qui devraient toujours rester solidaires et vigilants face aux menaces qui planent quotidiennement sur leur région du fait des convoitises nombreuses que ses immenses richesses pétrolières suscitent ici et là dans un monde continuellement hanté par la crise de l'énergie.

108. Le Niger déplore vivement que l'usage des armes ait ainsi rompu la quiétude du Golfe alors qu'il existe d'autres voies pour résoudre les problèmes. La diplomatie nigérienne, qui compte à son actif de nombreuses tentatives souvent réussies de médiation, croit encore aux vertus du dialogue, de la concertation bienveillante et du recours à la sagesse des autres. Elle se félicite donc des efforts inlassables du Secrétaire général, dont la vigilance et la disponibilité encore une fois ne sont pas prises en défaut. Elle loue également la réaction responsable et constructive de l'Organisation de la Conférence islamique, dont le Président et le Secrétaire général font courageusement face à la situation, notamment en effectuant le déplacement sur le théâtre même des opérations que nous déplorons. Mais elle n'oublie pas non plus que d'autres bonnes volontés se sont manifestées sur tous les continents pour demander avec insistance que les hostilités cessent et que la paix revienne entre les belligérants. Elle apprécie ces manifestations et leur assure son ferme appui.

109. Le Niger lance donc un appel pressant à l'Iraq et à l'Iran pour qu'ils dominant leur discorde, s'abstiennent de nouveaux recours à la force et entreprennent sans délai de régler leur différend par des moyens pacifiques. Il les abjure d'accueillir favorablement

les offres déjà faites de médiation et fait appel aux autres nations pour qu'en dehors des efforts de paix rien ne soit entrepris ou tenté qui contribuerait à internationaliser un conflit dont les conséquences sont déjà incommensurables et tragiques.

110. C'est pour toutes ces raisons que le Niger a voté en faveur de la résolution que nous venons d'adopter.

111. M. YANGO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation est très satisfaite de la manière dont vous dirigez les travaux du Conseil en ce moment de crise. Vous avez été patient mais ferme et vous avez guidé les membres du Conseil dans la direction à suivre. Notre confiance dans vos talents diplomatiques et votre expérience a donc été entièrement justifiée.

112. Nous devons aussi exprimer notre grande appréciation à l'ambassadeur Futscher Pereira du Portugal pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois d'août. Nous le félicitons pour la manière si précise et si élégante dont il a dirigé les travaux de cet organe.

113. Ma délégation est pleinement consciente de l'extrême gravité de la situation entre l'Iran et l'Iraq et des effets négatifs qu'elle peut avoir sur la paix et la sécurité internationales. Nous ne devons pas oublier que dans les situations de cette nature le Conseil a une responsabilité en vertu de la Charte. Nous voulons donc qu'il soit bien entendu que nous appuyons sans réserve et très fermement toutes les initiatives entreprises jusqu'à présent afin d'obtenir la cessation des hostilités entre l'Iran et l'Iraq et de faciliter le règlement pacifique de leur différend.

114. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Secrétaire général pour l'appel si prompt qu'il a adressé aux deux parties, leur demandant de mettre un terme aux hostilités armées et de commencer à négocier le règlement de leur différend. Les appels adressés par le Président du Conseil à l'Iran et à l'Iraq dans le même but étaient précis et raisonnables. Ma délégation salue aussi les initiatives quelles qu'elles soient qui désamorceront la situation dangereuse de la région et encourageront les parties à mettre un terme à toute activité armée et à porter leur différend à la table de négociation.

115. C'est dans ce sens que notre délégation s'associe aux déclarations faites par le Mexique et la Norvège le 26 septembre [2247^e séance], lorsqu'ils ont présenté le point dont nous discutons aujourd'hui. Nous estimons que les éléments essentiels à la cessation des hostilités et au règlement du différend par des moyens pacifiques doivent être recherchés par le Conseil comme étant les objectifs principaux de toute résolution qu'il puisse adopter à ce stade, et nous estimons que c'est là le moins que l'on puisse faire. Nous pensons que c'est là une position constructive et positive car elle ne préjuge pas la question ni ne cher-

che à blâmer qui que ce soit. Nous estimons que cette position reflète exactement le consensus aussi bien que les inquiétudes de la communauté internationale, et c'est la raison pour laquelle elle ne peut être ignorée.

116. Ma délégation a pris note de l'appel adressé au Conseil par l'envoyé spécial du Gouvernement iraquien, M. Kittani, selon lequel son ministre des affaires étrangères devrait avoir la possibilité de venir devant le Conseil afin que l'Iraq, en tant que partie au différend, puisse être en mesure d'exposer sa thèse. Cette demande de l'Iraq nous paraît raisonnable. Etant donné que l'étude d'urgence de la question a déjà commencé et qu'il est probable que d'ici peu nous en discuterons quant au fond, nous espérons que le Ministre des affaires étrangères d'Iraq sera parmi nous à la première occasion possible, comme le demande son gouvernement.

117. Le Gouvernement iranien devrait lui aussi avoir cette possibilité. Ma délégation pense néanmoins qu'entre-temps le Conseil devrait prendre des mesures visant à remédier le plus rapidement possible à la situation qui empire dans la région.

118. Pour toutes ces raisons, les Philippines ont voté pour le projet de résolution que le Conseil vient d'adopter.

119. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de l'Iraq.

120. M. KITTANI (Iraq) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, nous avons beaucoup de respect pour vous, tout d'abord parce que vous êtes l'un d'entre nous et ensuite parce que vous êtes le Président du Conseil; nous éprouvons également beaucoup de respect pour le Conseil. Pour ces raisons, et également à cause de notre amitié chaleureuse qui remonte à plus de 20 ans, ma délégation est peinée de devoir indiquer ce qui suit pour le compte rendu.

121. Vous savez que j'avais demandé à prendre la parole brièvement avant que la résolution ne soit adoptée. Il n'y a eu aucune objection à cela, tout au moins en ce qui concerne les 12 délégations que j'ai personnellement contactées. Elles m'ont dit qu'elles n'y voyaient aucune objection. Nous regrettons donc qu'en votre sagesse de président du Conseil, et étant informé de ces faits, vous ayez jugé bon de revenir sur ce que vous m'aviez dit — à savoir que vous me donneriez cette possibilité — et ce sans en informer ma délégation.

122. Comme je l'ai dit précédemment, je voulais simplement rappeler brièvement deux paragraphes du compte rendu de la dernière réunion du Conseil. Je vais le faire maintenant, puis j'aurai à dire quelque chose de très important lié directement à la résolution que le Conseil vient d'adopter à l'unanimité. Je désire attirer l'attention du Conseil sur ce point car je crois qu'il intéressera tout le monde.

123. Le premier des deux paragraphes auxquels je veux me référer concerne quelque chose que j'ai dit et que je voudrais répéter. M'adressant au Conseil lors de sa dernière séance, j'ai dit ce qui suit :

"Il y a un autre point sur lequel je voudrais attirer l'attention du Conseil. Alors que l'examen de la question se poursuit au Conseil, nous voudrions présenter une requête : si le Conseil, à un moment ou à un autre, procède à un examen sur le fond et examine des projets de résolution présentés officiellement, nous voudrions que l'on donne à notre gouvernement la possibilité d'exposer pleinement la situation par l'intermédiaire de notre ministre des affaires étrangères, qui est prêt à venir ici si le Conseil le lui demande ou lorsqu'il sera informé qu'un débat sur le fond et l'examen de projets de résolution auront lieu." [2247^e séance, par. 38.]

124. Tout particulièrement maintenant, puisque le Conseil a entamé un débat de fond et a adopté une résolution, et afin que les affaires du Conseil soient menées à bien, nous voulons exprimer notre regret du fait que notre demande n'a pas été acceptée par les membres du Conseil.

125. En réponse à la déclaration du représentant des Philippines, je voudrais le rassurer ainsi que les membres du Conseil en confirmant ce que j'ai dit officieusement, à savoir que mon ministre arrivera demain après-midi afin de présenter au Conseil le point de vue de l'Iraq sur la situation.

126. Le second paragraphe auquel je veux me référer figure dans la déclaration du Secrétaire général. Il a dit : "Dans son message du 25 septembre, le Président de l'Iraq exprimait son appréciation pour mes initiatives et soulignait son désir que la paix et la sécurité internationales ne soient pas menacées et que les intérêts économiques et pétroliers des Etats ne soient pas exposés à un danger. Réaffirmant la position définie dans les lettres du Ministre des affaires étrangères d'Iraq, le Président soulignait que l'objectif de l'Iraq était d'obtenir de l'Iran la reconnaissance irrévocable des droits de l'Iraq sur ses terres et sa souveraineté sur ses eaux territoriales. Il" — c'est-à-dire le Président de mon pays — "demandait également si l'Iran était prêt à accepter un cessez-le-feu." [Ibid., par. 9.]

127. Je crois que personne dans cette salle aujourd'hui — pas le 25 septembre — n'ignore que l'Iran a déjà rejeté le cessez-le-feu. La résolution s'adresse aux deux parties; il faut que les deux parties soient d'accord pour qu'il y ait véritablement un cessez-le-feu, et je pense que personne n'a l'intention de demander à une partie d'accepter unilatéralement un cessez-le-feu.

128. La question d'importance sur laquelle je voulais appeler l'attention du Conseil est la suivante : le président Saddam Hussein de l'Iraq est en train de faire à Bagdad une importante déclaration au peuple

iraquien et au monde. Nous avons été en mesure de recevoir, en langue arabe, des extraits de son discours, qui revêt la plus haute importance et est directement lié, comme je l'ai dit, à la résolution, et je pense que le Conseil sera intéressé à les connaître. J'espère qu'on voudra bien excuser cette traduction rapide en langue anglaise. Le Président a dit :

"L'Iraq est prêt à mettre fin immédiatement aux hostilités si l'autre partie répond à cet appel sincère. Nous sommes également prêts à négocier avec la partie iranienne, directement ou par l'intermédiaire d'une tierce partie ou de tout organisme international ou de toute organisation internationale que nous respectons et en qui nous ayons confiance, afin de parvenir à une solution équitable et honorable qui garantisse nos droits et notre souveraineté. Nous ne sommes pas de ceux que le pouvoir tente ni de ceux qui perdent tout bon sens dans la victoire et imposent des conditions illégitimes à d'autres, même qu'il s'agit d'agresseurs animés d'intentions maléfiques."

Le Président de l'Iraq a également dit ce qui suit :

"Nous affirmons que l'Iraq fera tout son possible pour que ces initiatives soient couronnées de succès et aboutissent à un règlement pacifique du conflit sur la base des principes de justice que nous avons mentionnés. Nous mettons en garde tout Etat étranger qui tenterait d'exploiter la situation afin de s'immiscer dans les affaires de la région, car les pays de la région sont capables de préserver leur sécurité."

129. Comme je l'ai dit, mon ministre des affaires étrangères sera ici demain et se tiendra à la disposition des membres du Conseil pour prendre la parole devant eux et présenter pleinement la situation du point de vue de l'Iraq. Il me reste à ajouter que ma délégation et moi-même vous sommes profondément reconnaissants, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les membres du Conseil et au Secrétaire général, de votre courtoisie en nous permettant de participer aux travaux du Conseil.

130. Le PRÉSIDENT : Je tiens à faire une courte déclaration pour dire que la procédure que j'ai adoptée dans la conduite des travaux du Conseil au cours de cette réunion est bien la procédure normale et qu'elle a été suivie après consultation avec les membres du Conseil. Je suis sûr que le représentant de l'Iraq, qui est en outre un ami et dont le pays est un pays avec lequel la Tunisie a les meilleures relations, reconnaîtra que, à la présente séance, le Conseil s'est adressé aux principaux généraux de la Charte relatifs à l'établissement et à la restauration de la paix et de la sécurité dans le monde.

131. Le fond du problème, qui nous préoccupe vivement, sera examiné en d'autres réunions. Nous avons l'espoir — et c'est le consensus général — de voir

le Ministre iraquien des affaires étrangères participer à nos travaux et nous aider à permettre aux deux parties de trouver une solution pacifique.

132. Je me bornerai à faire cette déclaration et je remercie le représentant de l'Iraq de son excellente déclaration, qui nous aidera dans nos travaux.

133. L'orateur suivant est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

134. M. NISIBORI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord exprimer ma reconnaissance pour la possibilité qui nous a été donnée de faire connaître le point de vue du Japon sur la question vitale que nous examinons en ce moment. Je tiens également, Monsieur le Président, à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de septembre. Nous sommes certains que, sous votre compétente autorité, le Conseil assumera ses responsabilités face aux situations graves qui existent partout dans le monde. Je voudrais également remercier chaleureusement l'ambassadeur Futscher Pereira du Portugal, qui, en qualité de président du Conseil le mois dernier, a fait montre d'une excellente compréhension des tâches du Conseil.

135. Le Gouvernement japonais juge fort regrettable qu'un conflit impliquant des activités armées ait surgi entre deux Etats Membres, l'Iran et l'Iraq. Nous sommes profondément préoccupés de voir que le conflit semble s'étendre et a pour résultat des pertes de vies et des destructions matérielles pour les deux parties.

136. Les incidences de cette situation ne se bornent certainement pas aux relations bilatérales des deux parties; elles constituent une menace sérieuse pour la paix et la sécurité non seulement des pays voisins mais également de la communauté internationale dans son ensemble. En outre, compte tenu du caractère politique et économique de la région, une escalade continue du conflit aura des effets incalculables sur la situation politique et économique mondiale. A cet égard, nous voudrions souligner qu'il faut assurer la libre navigation, sans danger aucun, des navires de pays tiers à travers le détroit d'Hormuz et dans les eaux adjacentes.

137. Ma délégation juge tout à fait appropriée la prompte déclaration faite par le Secrétaire général le 22 septembre, dans laquelle il a exprimé sa profonde préoccupation et prié instamment les parties de rechercher une solution pacifique au conflit.

138. Nous pensons également que la déclaration que vous avez faite le 23 septembre au nom des membres du Conseil², Monsieur le Président, reflète très bien le point de vue unanime partagé à ce stade par la communauté internationale, c'est-à-dire : premièrement, ayant examiné la situation extrêmement grave qui

existe entre l'Iran et l'Iraq et ayant pris note de la détérioration des relations et de l'escalade de l'activité armée menant à une perte de vies humaines et à de graves dommages matériels, les membres du Conseil sont préoccupés et craignent que le conflit ne devienne de plus en plus grave et ne constitue une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales; deuxièmement, ils appuient pleinement l'offre de bons offices du Secrétaire général; troisièmement, ils lancent un appel aux Gouvernements de l'Iran et de l'Iraq pour qu'ils cessent toute activité armée et tous actes susceptibles d'aggraver la situation actuelle et règlent leur différend par des moyens pacifiques.

139. Dans sa déclaration au cours du débat général à l'Assemblée générale le 23 septembre³, le Ministre des affaires étrangères du Japon, M. Ito, a exprimé l'espoir que le différend serait résolu conformément à la Charte et que les combats cesseraient immédiatement. Ce point de vue du Gouvernement japonais a été exprimé à nouveau dans une autre déclaration, faite à Tokyo. Maintenant, une fois de plus, je saisis cette occasion pour réaffirmer la position fondamentale du Japon sur le règlement pacifique de tout différend international et pour prier les parties de cesser immédiatement les échanges de coups de feu. Nous lançons également un autre appel aux tierces parties, y compris les grandes puissances, pour qu'elles respectent le principe de non-ingérence et fassent preuve de modération. Ma délégation est très heureuse que le Conseil ait adopté une résolution dans ce sens.

140. Le Japon voudrait également dire qu'il est prêt à collaborer positivement de quelque manière que ce soit à une solution du conflit. Nous aimerions ajouter à cet égard que le Japon se félicite de toutes les initiatives tendant à une solution pacifique du conflit, y compris celles de la Conférence islamique, et il suivra de près leur développement.

141. Le PRÉSIDENT : La liste des orateurs étant épuisée, je voudrais faire maintenant une déclaration en ma qualité de représentant de la TUNISIE.

142. Voici déjà près d'une semaine que le monde vit à l'heure de la guerre. L'idée de guerre, que nous avons tous souhaité bannir de nos préoccupations immédiates pour ne l'évoquer, le cas échéant, qu'au niveau de l'hypothèse à prévenir, est malheureusement aujourd'hui une réalité. Les informations qui nous parviennent d'Asie occidentale confirment en effet que le conflit qui s'est déclenché entre l'Iraq et l'Iran a pris une tournure alarmante et a dégénéré en une véritable guerre ouverte et généralisée.

143. Que deux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, deux pays musulmans, frères et voisins que tout destine à l'entente et à la coopération, en soient venus à cette situation extrême, la Tunisie, pays musulman, le regrette et le déplore profondément. Qu'un affrontement militaire de cette gravité se déclenche — et se poursuive encore — dans cette

région particulièrement sensible du monde ne fait qu'accroître notre préoccupation et notre inquiétude.

144. Nous sommes fondés à penser que cette situation extrêmement grave constitue une véritable menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous savons tous quand et comment commencent les conflits; nous ne savons malheureusement pas de quelle manière ils peuvent évoluer.

145. Dès le mardi 23 septembre, le Gouvernement tunisien a exprimé son anxiété et son inquiétude devant la tournure prise par les événements et a lancé un appel pressant aux deux pays

“pour qu'ils mettent fin immédiatement aux combats afin de faire prévaloir la raison et recourent aux moyens pacifiques pour régler tous les différends qui les opposent, dans le cadre de la solidarité islamique et des principes de la Charte des Nations Unies” [S/14195, annexe].

146. C'est dans cet esprit que ma délégation a voté aujourd'hui en faveur du projet de résolution distribué sous la cote S/14201. Je tiens à dire ma joie que ce projet ait été adopté à l'unanimité.

147. Par ailleurs, ma délégation se félicite d'apprendre que la mission du Président de la Conférence isla-

mique, le Président du Pakistan, et de son secrétaire général a déjà entamé son action auprès des deux parties. Elle lui exprime ses vœux de plein succès et réaffirme sa conviction que cette action particulièrement utile est complémentaire de celle menée par le Conseil.

148. Je reprends mes fonctions de PRÉSIDENT du Conseil.

149. Le Conseil continuera à suivre de très près l'évolution de la situation et attendra le rapport du Secrétaire général, conformément au paragraphe 5 de la résolution que le Conseil vient d'adopter, afin de procéder à l'examen de fond de la question.

La séance est levée à 19 heures.

NOTES

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Séances plénières, 5^e séance.

² Voir Résolutions et décisions du Conseil de sécurité, 1980, p. 24.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Séances plénières, 7^e séance.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم - استلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
